

ble petit château de l'autre côté de la rivière construit sur un coteau commandant une vue de tout le village. Il y avait jardin, verger, écuries, avec circonstances et dépendances tenants et aboutissants.

M. de Bouctouche dit qu'il irait voir la propriété dans la matinée et il recommanda à l'aubergiste la plus grande discrétion sur la présence de la comtesse et de son enfant dans l'auberge.

Le comte alors se retira dans son appartement.



Ursula la comtesse se deshabillèrent et quelques minutes après tout le monde dormait à l'hôtel Campeau.

IV.

OU CARAQUETTE SE FAIT ALLER.

M. Caraquette on sortant de la résidence du comte, s'était rendu à l'Hôtel du Canada, où il occupait la chambre No. 86, au quatrième étage dans l'aile la plus paisible de l'établissement.

Il avait apporté avec lui du Nouveau-Brunswick, quatre grosses mallets aux ferrures solides, ce qui laissait croire qu'il appartenait à la classe des commis voyageurs.

M. Caraquette était peu communicatif avec les habitués de l'hôtel et ses mouvements étaient réguliers comme ceux d'une horloge.

Le matin et l'après-midi il s'absentait de l'hôtel pendant une heure qu'il consacrait à la promenade ou à ses affaires privées.

Le soir il s'enfermait dans sa chambre où l'on voyait le gaz brûler jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Après sa déconvenue chez le comte de Bouctouche, M. Caraquette entra dans son appartement contrairement à son habitude, il n'en sortit pas pour faire sa promenade de l'après-midi.

En entrant il avait lancé son chapeau de castor gris sur une table au risque de le brosser et plaçant ses pouces dans les échancrures de son gilet, il se promena dans sa chambre, les regards levés au plafond comme s'il eût cherché une inspiration d'en haut.

Tout à coup il s'arrêta et baissa la tête on plaçant l'index de la main droite en forme de crochet sur l'arcade de son nez.

Il eut l'air de s'arrêter à une idée.

Il ouvrit une de ses malles et en sortit une boîte en fer blanc fermée avec un cadenas à secret.

Il ouvrit la boîte de fer blanc et en tira une liasse de papiers qu'il jeta sur la table.

Il trouva dans la liasse une lettre portant dans la cire noire avec laquelle elle était cachetée, le sceau armorié de M. de St. Simon.

Le cachet n'avait pas été rompu. La lettre était adressée à M. Caraquette.

Au dessus de l'adresse, on lisait en encre rouge les mots suivants :

Cette lettre ne devra être ouverte que dans le cas où le vicomte de Bouctouche serait mort ou in articulo mortis.

M. Caraquette brisa le cachet et sortit la lettre de l'enveloppe.

L'épître se lisait comme suit :

"Cher ami,

J'ai un secret d'une haute importance à te communiquer. Il importe que tu le saches afin que tu exécutes scrupuleusement mes derniers volontés contenues dans mon testament. Ce secret, pour des raisons que tu pourras apprécier, ne pouvait être divulgué dans l'acte testamentaire. Si je t'ai donné instruction d'être présent à l'inscription du décès de mon petit-fils sur les registres de l'état civil, c'est que j'ai craint que son père ne lui substituât un autre enfant afin de rester avec la jouissance de ma fortune. Je tiens à ce que tu constates personnellement l'identité du défunt. Mon secret est le signe à l'aide duquel tu reconnaitras mon héritier, le véritable vicomte de Bouctouche. En 1874 j'étais allé à Montréal avec ma fille Madame de Bouctouche pour assister à la célébration de la grande St. Jean Baptiste. La comtesse fut très impressionnée par la grandeur de la démonstration. Quelques mois plus tard elle me rendait grand-père d'un petit-fils que j'avais longtemps demandé au ciel. Ce petit-fils, c'est le vicomte de Bouctouche. Il porte sur son corps une marque à laquelle il pourra toujours être reconnu. Il a sur la fesse gauche l'empreinte bien dessinée d'un castor rongé par une feuille d'érable. Au-dessus du castor, tu pourras lire en lettres très distinctes les mots "Travail et Concorde".

Maintenant mon cher ami, avec ces données, tu peux empêcher toute substitution d'enfant avenant la mort du vicomte, qui, je crois, ne jouit pas d'une très forte santé.

Tout à toi,

CALIX DE ST. SIMON.

(La suite au prochain numéro.)

LE VRAI CANARD.

MONTRÉAL, 3 AVRIL 1880.

CONDITIONS :

L'abonnement pour un an est de 50 centins payable d'avance, pour 6 mois 25 centins.

Le Vrai Canard se vend 8 centins la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

20 par cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. Greenbacks reçus au pair.

Adresse : H. BERTHELOT & Cie Boite 2144 P. O. Montréal.

NUMEROS EPUISES.

Il ne nous reste plus une seule copie des Numéros 19, 20, 23 et 27 du Vrai Canard. Ainsi inutile de venir les demander au bureau.

TELEGRAPHIE SPECIALE AU VRAI CANARD.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Bytown, 31 Mars 1880.

L'Orateur fait sisi à 3 heures.

Le chapelain récite la prière pour appeler les lumières d'on haut sur les délibérations des sages de la nation. M. Gigot est distrait et ne répond pas. L'Orateur dit qu'il n'est pas un gigot dévot. Après les affaires de routine :

M. VANASSE—M. l'Orateur, je proposerai, secondé par M. Gigault, que la chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le creusement de la rivière Yamaska. En faisant cette motion, M. l'Orateur, je répondrai à certains articles qui ont été publiés dans les journaux rouges de ma province pour préjuger le public contre le projet gigantesque que j'ai conçu dans le but d'ouvrir la navigation sur un des tributaires les plus importants du St. Laurent. Mon plan est de faire creuser le lit de la rivière Yamaska depuis son affluent jusqu'à St. Césaire afin de la rendre navigable pour les navires d'outre-mer. J'ai été en correspondance à ce sujet avec M. de Lesseps, parce qu'il était impossible de trouver au Canada un ingénieur dont le talent put être à la hauteur de cette entreprise. Lorsque M. de Lesseps a vu les plans que je lui avais soumis, il a vu une occasion d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne d'immortalité. Il m'a répondu que le creusement de la Rivière Yamaska demanderait une somme de travail et de capitaux plus grande que celle qu'il a fallu pour le percement de l'isthme de Suez. Il s'est décidé de suite à partir pour Paris afin d'y faire souscrire le capital requis et d'y fabriquer l'outillage nécessaire aux travaux. Il avait tellement hâte de soumettre mon projet aux ingénieurs de France qu'il n'a pas voulu s'arrêter une journée à Montréal en allant de Chicago à New-York.

Après une courte délibération, la motion de, M. Vanasse est adoptée à l'unanimité.

L'HON. M. LANGEVIN.—dit que la chambre devra voter \$6,000,000, pour le creusement et la canalisation du Yamaska, travail qui durera probablement vingt ans.

M. BECHARD.— propose la troisième lecture de son bill pour diminuer le salaire des députés et du gouverneur-général. Il croit qu'une piastre par jour sera un salaire suffisant. Il y a une foule de députés qui font des extravagances au Russell House, quand ils pourraient avoir une popote à bon marché dans les maisons de pension de la basse-ville. Notre gouverneur général brûle la chandelle par les deux bouts. On devrait lui donner des gages moins firts. Qu'a-t-il besoin de \$75,000 par année lorsqu'il est logé, chauffé, blanchi et fourni de pièces et de babiche ?

M. LANDRY.—Notre salaire va comme le beurre dans la poêle. Je sais ce que c'est que le beurre, moi. Ce qui vient de la flûte retourne au tambour. Avec le gros salaire que

nous avons aujourd'hui, à la fin de la session nous sommes Gros-Jean comme devant. Je voterai contre le bill du député d'Iberville. Le bill est renvoyé au comité des quarante grecs.

M. MACKENZIE.—Demande au gouvernement, s'il a l'intention de se faire aller dans le comté de Chateaugay. Quand est-ce que le bref sera émis pour une nouvelle élection ?

SIR JOHN A. MACDONALD.—Y a pas de soin. On verra à ça.

M. MACKENZIE.— Le comté de Chateaugay est game pour les rouges. Vous craignez que vos candidats n'y soient passés à la moppé.

SIR JOHN A. MACDONALD.—Laissez porter. On sottilera ça dans quelques jours.

M. MOUSSEAU.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire résigner un des ministres bas-canadiens, avant la fin de cette session ?

SIR JOHN A. MACDONALD.—Nos trois canadiens français sont de vrais crampons ! Pas moyen de les faire lâcher.

MOUSSEAU.—Eh bien, ça commence à être écœurant. Je suis tanné de manger mon pain à la fumée du rôt. Il faut que ça change.

L'Orateur, ça va tourner mal, j'ajourne la Chambre.

DEPECHE D'EUROPE.

St. Pétersbourg, Avril 11 h. 3 matin.

Hier soir, le Czar se trouvait sur le point de s'administrer impérieusement un lavement au savon de Castillo, quand, fort heureusement pour son auguste personne il fut prévenu que la seringue dont il allait faire un si noble usage, était chargé avec de la dynamite.

On frémit on pensait qu'une seconde plus tard l'empereur de toutes les Russies était lâchement assassiné par derrière !...

Une enquête est toute grande ouverte.

LE BLUFF ET LA POLITIQUE.

La scène est dans un hôtel de la basse-ville à Ottawa, rendez-vous des gamblers et de sports de la capitale.

Trois joueurs sont assis à une table chaude.

On joue au bluff.

La mise est de tronte sous. Les trois joueurs sont libéraux en politique, et nous les nommerons Baptiste, Jos et Charles.

C'est Jos qui "brasso" les cartes. Pendant qu'il les donne Baptiste et Charles discutent sur la corruption qui existe dans le gouvernement conservateur et glissent adroitement des cartes dans la manche de leur habit.

Lorsque les cartes sont toutes données, Baptiste qui est assis à côté du "brasseur" passe et fait la remarque suivante :

—Comme je vous le disais, la corruption est dans toutes les branches du service civil. Comment peut-il en être autrement lorsque les ministres eux-mêmes en donnent l'exemple ? Un patriote ne